Font de Durance Sud 04700 ORAISON - Mèl : contact.boyer@city-pro.info
www.city-pro.info/centres/oraison-boyer-formation - Tél : 04.92.78.75.18

Convention Simplifiée de Formation N° 33651

Entre les soussignés : </ 544023 />

- **BOYER FORMATION**
 Font de Durance sud
 04 700 ORAISON
 Numéro de Déclaration d'Activité : 93040059904 enregistré auprès du Préfet de Région Provence Alpes Cote Azur

- **LIP NUCLEAIRE**
 1ER ETAGE PORTE C
 69 RUE JEAN ZAY
 69800 SAINT-PRIEST
 SIRET : 98132384300087
 Représenté par : Mme SERVICE FORMATION

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

N° session : A260ZLA

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de Formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

BOYER FORMATION organise l'action de formation suivante :

Intitulé	:	**CACES ® R486A Catégories : A - B Débutant**
Objectifs	:	Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité et en situation de travail des PEMP, Connaître les risques liés à l'utilisation des PEMP ainsi que les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.
Moyens, méthodes	:	Moyens matériels : Salle de cours équipée multimédia PEMP à jour de contrôle Centre de Déroulement de Tests conforme à la R486 Supports pédagogiques : Support de cours remis à chaque stagiaire (Ed. ENPC, Marque jaune) Méthodes pédagogiques : Alternance théorie et pratique, QCM Méthodes actives, vidéo projections… Manoeuvres et conduite
Modalités Evaluation	:	Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les tests théorique et pratique. Test théorique : note totale ≥ 70/100 + moyenne à chaque thème Test pratique : note totale ≥ 70/100 + moyenne à chaque thème + note >0 à chaque point
Format Formation	:	Présentiel
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	21 heures réparties sur 3 journées du 2 au 5 novembre 2026
Lieu	:	BOYER FORMATION - Font de Durance - 04700 ORAISON - Tél : 04.92.78.75.18 -
Participant(s)	:	*TRIFI Silim*

ATTENTION : avec la nouvelle recommandation CACES® R486, si le stagiaire doit utiliser des PEMP à élévation multidirectionnelle (Cat.B) ET à élévation verticale (Cat.A), il est nécessaire de prévoir les 2 catégories A et B (plus d'équivalence comme avec la R386).
Pour vos déplacements, privilégiez le covoiturage.
Page de vérification des certificats Caces : https://boyer.mp-formation.fr/verification-du-n-de-caces

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP NUCLEAIRE	1	780.00 €	0.00 €	780.00 €
Test Caces	LIP NUCLEAIRE	1	150.00 €	0.00 €	150.00 €
				Total HT :	**930.00 €**
		TVA :	**0.00 €**	**TOTAL TTC :**	**930.00 €**

Conditions de Paiement **:** LIP NUCLEAIRE - SAINT-PRIEST : Règlement à réception de courrier

Conditions de Financement :

☐ ***Client***

☐ ***OPCO (n° prise en charge et nom de l'adhérent)***

☐ ***Siège-Autre***

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir l'accord avant la fin de la formation.
Tout montant non pris en charge par un organnisme financeur sera refacturé au signataire de la présente convention.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à BOYER FORMATION après signature.

Tout devis ou document contractuel émanant de RESEAU C&S et retourné par le client avec son "bon pour accord" vaut acte de réservation pour le stage considéré.
En vertu de ce principe, et dans le cas de salariés d'entreprise, cette dernière s'engage à libérer le ou les salariés aux dates et heures indiquées.
Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen susceptible d'apporter une preuve tangible.
- En cas d'annulation par le client à moins de 10 jours ouvrables avant le début de l'action de formation, une somme égale au 2/3 du montant des frais de formation reste à la charge du signataire du devis à titre d'indemnité forfaitaire sauf cas de force majeure.
- En cas de non participation à la formation ou d'abandon, la totalité des frais de formation est à la charge du signataire du devis à titre d'indemnité forfaitaire. Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent être prélevées sur les comptes de formation.

En cas de plaintes et réclamations, merci de nous les communiquer à l'adresse mail suivante : contact.boyer@city-pro.info
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Manosque sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à ORAISON, le 28 octobre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.
Le signataire atteste de l'exactitude des informations communiquées pour vérifier les prérequis de(s) la personne(s) inscrite(s) à cette formation.

Pour LIP NUCLEAIRE

Pour BOYER FORMATION
Lisa GARCIA
Assistante Formation

